

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable



## *Exercice 2020*

- RPQS adopté par le Comité syndical du 16 juin 2021 -

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent rapport associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

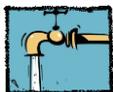
- Production  La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
- Transfert  La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- Distribution  La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.
-

## **Table des matières**

1	Caractérisation technique du service .....	4
1.1	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2	Mode de gestion du service .....	4
1.3	Estimation du nombre d'habitants desservis .....	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	5
1.5	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6	Production d'eau potable .....	9
1.7	Importation d'eau potable .....	9
1.8	Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus .....	9
1.9	Autres volumes.....	10
1.10	Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours) .....	10
1.11	Linéaire de réseaux de desserte .....	11
2	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1	Modalités de tarification .....	12
2.2	Facture d'eau type.....	12
2.3	Recettes d'exploitation 2020 .....	13
3	Financement des investissements .....	14
3.1	Montants de la section d'investissement.....	14
3.2	État de la dette du service .....	14
4	Indicateurs de performance .....	15
4.1	Qualité de l'eau .....	15
4.2	Indice d'avancement de protection des ressources en eau .....	15
4.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	16
4.4	Rendement du réseau de distribution .....	16
4.5	Indice linéaire des volumes non comptés .....	16
4.6	Indice linéaire de pertes en réseau .....	17
4.7	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	17
5	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18



## 1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2019		Nombre d'abonnés au 31/12/2020	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
ARBUSIGNY	480	1	494	1
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	709		731	
LA CHAPELLE RAMBAUD	148		148	
FILLINGES	1484	1	1532	1
MONNETIER MORNEX	919		955	
NANGY	512		547	
PERS JUSSY	1235		1263	
REIGNIER	2108	1	2225	1
SCIENTRIER	401		414	
LA MURAZ	478		509	
BOGEVE	632		666	
LA TOUR	409		414	
VIUZ EN SALLAZ	1989		2114	
VILLE EN SALLAZ	391		401	
SAINT JEAN DE THOLOME	532		573	
VILLARD	357		365	
BURDIGNIN	368		352	
HABERE-POCHE	1162		1168	
HABERE-LULLIN	434		447	
SAXEL	206		221	
SAINT-ANDRE DE BOEGE	309		327	
BOEGE	720		756	
FAUCIGNY	269		266	
MARCELLAZ	384		401	
PEILLONNEX	589		617	
ONNION	682		694	
MEGEVETTE	330		334	

## 1.5 Prélèvement sur les ressources en eau



### Secteur des Rocailles

	Ressource : nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	Etrembières (captage du Pas de l'Echelle)	oui	669370	60
2	Forage de Scientrier	oui	771367	80
3	Fillinges – La Joux	oui	224839	60
4	Fillinges – La Mouille	oui	279660	60
5	La Muraz – La Joie	oui	37399	60
6	La Muraz – Les Vernes	oui	16300	60
7	La Muraz – Chez Donat	oui	5408	60
<b>Total Prélevé :</b>			2 004 343	<b>70 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1	Annemasse Agglo	oui	99 177	
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			99 177	<b>80 %</b>

## Secteur du Thy/Risse

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOGEVE Maberges Saix Treleman Fargeusaz Plaine-Joux	Oui	<b>100 677</b> 45 855 12 245 10 818 26 574 5185	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 60 %
2	LA TOUR Forage Millet+Pacthod Grand Bois	Oui	<b>56 742</b> 56 742 0	 60 % 60 %
3	VILLE EN SALLAZ La Place Previere	Oui	<b>87 555</b> 83748 3807	 80 % 80 %
4	VIUZ EN SALLAZ Source Deluge Bediere1 Bediere 2 Vers Chaz La Plagne Buccillon	Oui	<b>287 766</b> 84 080 9590 20 437 141 176 2545 29 938	 80 % 60 % 60 % 80 % 80 % 80 % 60 %
5	SAINT JEAN DE THOLOME Nant d Inee 1 (beroud) Nant d Inee 2 (bovere) Nant d Inee 3 Folliex 1 Folliex 2 Folliex 3	Oui	<b>60 860</b> 3601 1811 4587 0 30 182 20679	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 80 %
6	PEILLONNEX/FAUCIGNY MARCELLAZ Cénoche La Bédière	Oui	<b>291 377</b> 234 813 56 564	 80 % 80 %
7	Onnion Les Poses	oui	<b>173 183</b> 173 183	 80 %
8	Mégevette Source la Tour Les Fornets	oui	<b>54 001</b> 49 381 4620	 80 % 80 %
<b>Total Prélevé :</b>			<b>1 112 161</b>	<b>75 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
		oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

## Secteur de la Vallée Verte

	Ressource : nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOEGE Granges Gaillard Les Chevriers Le Penaz - Vieux Le Penaz- Neuf Le Penaz Village Granges Buttets	oui	<b>155 103</b> 27 908 3 951 99 715 996 504 22 029	60 % 60% 80 % 80 % 80 % 80% 60 %
2	BURDIGNIN La Mitaine Chez Card 1 Chez Card 2 Girod	oui	<b>63 120</b> 6131 22 187 12 114 22 688	60 % 60 % 60% 60%
3	HABERE-LULLIN Bougeailles Le Crys Les Nants chef-lieu Les Nants Torchebise Les Macherets	oui	<b>77 484</b> 500 38 676 17 559 1489 19 260	80 % 80 % 80% 80 % 80 %
4	HABERE-POCHE Les granges Meynent Les Granges Mamet Ramble Les Arces d'en Haut Les Arces d'en Bas	oui	<b>155 533</b> 706 2798 7688 2948 141 393	60 % 60 % 60 % 60 % 60 % 60%
5	SAINT-ANDRE DE BOEGE Source Saint-André	oui	<b>47 353</b> 47 353	60 %
6	VILLARD Le Tové La Lanche	oui	<b>77 662</b> <b>1995</b> <b>75 667</b>	80% 60%
7	SAXEL Les Voirons	oui	<b>23 032</b> <b>23 032</b>	60%
<b>Total Prélevé :</b>			<b>599 287</b>	<b>69 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1		oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

## 1.6 Production d'eau potable



Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours).

Si le volume produit total diffère du volume prélevé (importation d'eaux brutes et/ou usines de traitement générant des pertes, fuites entre le point de prélèvement et l'ouvrage de production, par exemple), prière d'indiquer le :

**Volume produit :  $V_1 = 3\,715\,791\text{ m}^3/\text{an}$**

## 1.7 Importation d'eau potable



Fournisseur (service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2020 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
<b>Total d'eau potable achetée : <math>V_2</math></b>	<b>99 177</b>	<b>80 %</b>

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

## 1.8 Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus



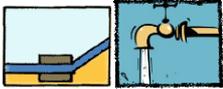
Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2019 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(1)</sup>	Volumes comptabilisés ramenés sur une période de 365 jours - 2020 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(2)</sup>
Abonnés domestiques	1 817 787	2 426 816
Autres abonnés	191 683	227 412
<b>Total comptabilisé aux abonnés : <math>V_7</math></b>	<b>2 009 470</b>	<b>2 654 228</b>
<u>Dont</u> volumes ayant fait l'objet de dégrèvements (fuites,...) : <b>D</b>		
<u>Dont</u> volumes non-facturés : <b>NF</b>		
<b>Total exporté vers d'autres services : <math>V_3</math> <sup>(3)</sup></b>	<b>207 384</b>	<b>225 200</b>
Dont Service de :		
Annemasse Agglomération	150 320	148 133
Commune de Cornier	2 871	2 891
CC Pays de Cruseilles	36 352	25 201
Régie des eaux de Bonneville	17 838	21 489
Régie des eaux de la filière	3	0
SUEZ	0	27 486
<b>Total vendu (facturé) : <math>V_7 - D - NF + V_3</math></b>	<b>2 333 430</b>	<b>2 879 428</b>

<sup>(1)</sup> Volumes issus de la relève des compteurs abonnés et d'exportation vers d'autres services d'eau potable

<sup>(2)</sup> Volumes calculés à partir des volumes comptabilisés et exportés durant l'exercice et de la durée écoulée entre les relèves de compteurs

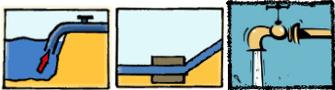
<sup>(3)</sup> Dans le cas où le service vend de l'eau potable à d'autres services d'eau potable

## 1.9 Autres volumes



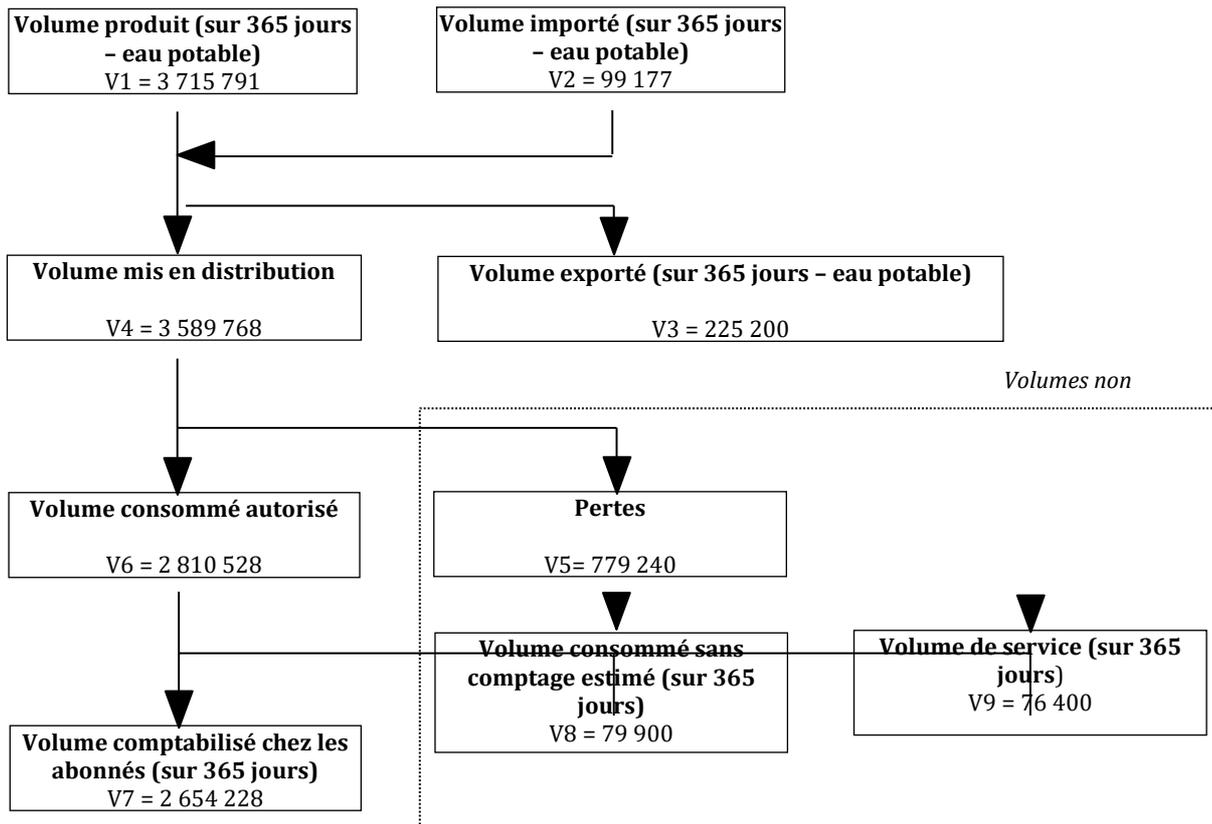
	2020
Volume de service $V_9$ <sup>(1)</sup>	76 400
Volume consommé non compté $V_8$ <sup>(2)</sup>	79 900

## 1.10 Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)



Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6 - V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



### **1.11 Linéaire de réseaux de desserte**

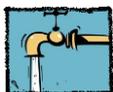


*Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris) ou des unités de potabilisation jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.*

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de 753 kilomètres au 31/12/2020.

## 2 Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019		Au 01/01/2020	
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service	(facultatif)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	27,20 €		30,30 €	
Part proportionnelle	Tranche 1 : 0 à ..... m <sup>3</sup>	1,62 €/m <sup>3</sup>		1,73 €/m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	oui	non	oui	non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07 €/m <sup>3</sup>		0,08 €/m <sup>3</sup>	
	Pollution domestique	0,27 €/m <sup>3</sup>		0,27 €/m <sup>3</sup>	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

### 2.2 Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> :

Tarifs			Au 01/01/2020 en €
Collectivité	Part fixe		30,30
	Part proportionnelle	Tranche 1	207,60
		Tranche 2	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			8,40
Redevance de pollution domestique			32,40
TVA si service assujetti (5,5%)			15,33
<b>Total</b>			<b>294,03</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>			<b>2,45</b>

### 2.3 Recettes d'exploitation 2020



(en € HT)	En 2020
	Collectivité
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – avec redevances)	<b>5 554 583,36</b>
Autres prestations auprès des abonnés	<b>72 354,49</b>
Amortissements des subventions	<b>307 618,32</b>
Travaux en régie	<b>159 309,00</b>
Autres produits	<b>44 879,11</b>

### 3 Financement des investissements

#### 3.1 Montants de la section d'investissement



(en € HT)

Montants des travaux réalisés en 2020	<b>2 293 965,54</b>
Montants des subventions	<b>715 186,67</b>
Montants des contributions du budget <u>pour ces travaux</u>	<b>1 578 778,87</b>

#### 3.2 État de la dette du service

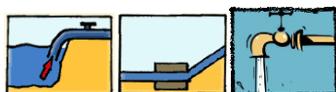


L'état de la dette au 31 décembre 2020 :

ORGANISME	Montant de la dette (en €)	PART
<i>Crédit Agricole des Savoie</i>	1 142 651,36	1.2%
<i>Caisse d'Epargne</i>	10 394 853,77	54,9%
<i>Crédit Foncier</i>	1 568 880,09	10,1%
<i>Agence de L'eau</i>	208 044,90	1.2%
<i>Sfil</i>	889 397,05	5.0%
<i>La banque Postal</i>	1 000 000	4.5%
<i>Crédit Mutuel</i>	177 965,19	1,6%
<i>Caisse des Dépôts et Consignations</i>	1 824 865,63	9.5%
<i>Société Général</i>	141 801,37	3.8%
<b>TOTAL.....</b>	<b>17 348 459,36</b>	<b>100%</b>

L'annuité 2020 s'est élevée à

Remboursement en capital	1 411 825,24
Intérêts et frais	582 390,59
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 994 215,83</b>



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de **2 170 009,65 €**

## 4 Indicateurs de performance

### 4.1 Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	346	8	97,5 %
... physico-chimiques	346	0	100 %

### 4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau



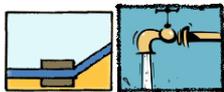
La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

**En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource (cf. indicateurs élémentaires au chapitre 1 : Caractérisation technique du service – prélèvement sur les ressources et importation d'eaux). Une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.**

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **71.6%**.

### 4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



(p103.2B)

PARTIE A : Plan des réseaux **15/15 points**

PARTIE B : Inventaire des réseaux **25/30 points**

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux **60/75 points**

	<b>Au 31/12/2020</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	<b>100/120</b>

### 4.4 Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, de nombreux services ayant la compétence de distribution d'eau aux abonnés suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4}$$

	<b>Au 31/12/2020</b>
Rendement	79.60%
Rendement primaire	73.95%

### 4.5 Indice linéaire des volumes non comptés



(p105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	<b>Au 31/12/2020</b>
Indice linéaire des volumes non-comptés	<b>3.40</b>

## 4.6 Indice linéaire de pertes en réseau



(p106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2020
Indice linéaire de pertes en réseau	2.84

## 4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



(p107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2016	2017	2018	2019	2020
5	5	5	10	7

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2017} + L_{2016} + L_{2015} + L_{2014} + L_{2013}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}} \times 100 = 0.85\%$$

## 5 Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 31/12/2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>45302</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>294,03 €</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<b>5 jours à compter de la réception de la demande de branchement</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>97%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>100 points/120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>79.60%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>3.40</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>2.84</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,85 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>71.6 %</b>

# ANNEXE 1

---

## INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau  
et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

**2020**

### SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
BOEGE-CABOUSSE	130	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEVRIERS	15	N	20/10/1985	16/11/1996	60%
BOEGE-CHEZ BOGHATON	80	O	18/07/1991	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEZ RUFFIEUX	40	O	25/08/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-GRANGE BUTTET	260	N	27/05/2006	25/10/2016	60%
BOEGE-GRANGES GAILLARD	70	N	20/10/1985	16/11/1996	60%
BOEGE-LA VEURSAZ	40	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-PIERRE A CURTET	10	N	20/10/1985	16/11/1996	60%
BOEVE- FARGUEUSAZ-MOUILLE	55	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOEVE- LA BIOLLAZ	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOEVE- LES SAIX	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOEVE- MABERGES	120	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOEVE- PLAINE JOUX	8	N	20/01/2005	26/07/2010	60%
BOEVE- TRELEMAN	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BURDIIGNIN-CARRAZ	80	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIIGNIN-GIROD	40	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIIGNIN-MITAINÉ	8	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIIGNIN-PESSE	10	N	13/08/1998	04/04/2005	60%
BURDIIGNIN-TATAZ	40	N	13/08/1998	04/04/2005	60%
FILLINGES - LA JOUX	190	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA MOUILLE (RUPPES)	60	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA RUPPE	10	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
HABERE LULLIN-BOUGEAILLES	15	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN-MACHERETS	65	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN- NOYER	35	O	06/09/1999	23/11/2006	80%

HABERE POCHE-LES ARCES	1500	N	30/04/2005	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-LES GRANGES (FRASTAZ)	10	N	15/01/1983	18/11/1988	60%
HABERE POCHE-LES GRANGES MAMET	240	N	26/07/1985	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-RAMBLE	16	O	25/08/1983	18/11/1988	80%
LA MURAZ - CHEZ DONAT	15	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LA JOIE	60	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LES VERNES	25	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA TOUR- FORAGE DE CHEZ MILLET	200	O	12/05/2004	02/04/2009	80%
LA TOUR - PACTHOD	90	O	02/02/2000	02/04/2009	80%
MEGEVETTE-LE CREUX (LE CRÉT)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
MEGEVETTE-LES FORNETS	30	O	29/09/1996	21/07/1999	80%
MEGEVETTE-LES MOUILLETES (LE TOUR)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
ONNION-LES POSES	490	N	08/07/1996	30/06/2008	60%
PAS DE L'ECELLE	568	N	24/03/1979	16/12/1987	60%
PEILLONNEX- PRE DU MOULIN CENOCHÉ	300	O	10/01/1989	14/11/1991	80%
SAINTE ANDRÉ-GRANDE MOUILLE	50	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINTE ANDRÉ-LA BIOLLE	30	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINTE ANDRÉ-LE PLANET	50	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINTE ANDRÉ-LES ECULÉES	40	N	16/08/1977	23/03/1981	60%
SAXEL-LE GRAND COUDE	20	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SAXEL-MOYE CAVE	20	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SCIENTRIER	2165	O	07/06/2009	23/01/1996	80%
ST JEAN- FOLLIEX	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- LE CREUX	20	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- NANT D'INÉ	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
VILLARD-LA GLAPPAZ	330	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLARD_ LES ERVINES	60	N	20/01/1980	15/03/1982	60%
VILLARD-LE TOVÉ	56	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLE EN SALLAZ_ LA PLACE (CHAPPE)	150	O	05/08/1994	04/07/1997	80%
VILLE EN SALLAZ_ LES PREVIERES	90	O	02/06/1994	05/03/2010	80%
VIUZ EN SALLAZ_ BUCILLON	40	N	12/08/1992	15/10/2009	60%
VIUZ EN SALLAZ_ DELUGE	360	O	20/01/1979	15/10/2009	80%
VIUZ-EN-SALLAZ_ LA BEDIÈRE	550	O	22/07/1996	18/10/2011	80%

## INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau  
et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2020

### SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	346	8	346	0
Taux de conformité		97,7 %		100,0 %